



Comité Départemental de Billard de Moselle 39ème Assemblée Générale annuelle du 27 août 2022 Compte-rendu

La séance est ouverte à 15h00.

Le Président du club d'Hagondange souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale.
Il excuse l'absence de représentants de la Municipalité, retenus par d'autres événements importants mais qui souhaitent une bonne réunion à cette Assemblée.

Le Président du CDB57 remercie le Président du club d'Hagondange pour son accueil.
Il remercie également M. Régis VALIERE, Président de la Ligue du Grand Est, pour sa présence.

Le Secrétaire procède à l'appel des clubs présents. Ces clubs sont au nombre de 10 sur un maximum de 15, et les voix dont ils disposent sont au nombre de 23 sur un maximum de 34. Les deux conditions de 50 % imposées pour le respect du quorum sont donc atteintes, et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Les clubs présents sont les suivants : Audun-Villerupt, le Ban-Saint-Martin, Florange, Gandrange, Hagondange, Knutange, Magny, Saint Avold, Sarreguemines et Thionville.

Les clubs absents excusés sont les suivants : Algrange, Courcelles s/Nied, Moyeuvre et Petite-Rosselle.
Le club de Metz, qui avait annoncé sa présence, est absent.

Les membres du Comité Directeur sont tous présents, sauf Philippe LECLERC qui est excusé.

Assemblée Générale annuelle

Le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale annuelle du Comité Départemental de Moselle.

Il rend ensuite nominativement hommage aux disparus de la saison écoulée (Guy Macchi d'Hagondange, Michel Oswald de Magny et Evariste SCHULZ de Saint Avold) et demande à l'Assemblée de respecter quelques instants de silence à leur mémoire.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 août 2021

Le Secrétaire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la réunion du 27 août 2021. Aucune remarque n'étant formulée, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport Moral du Président

Le Président présente à l'Assemblée son rapport moral pour la saison écoulée.

Il expose notamment

- Changements à la tête de 3 clubs : Albert Pettener à Thionville, Joël Bonnefoy à Sarreguemines et Jacques Bellini à Audun
- Arrêt d'activité du club de Moyeuvre
- Organisation de compétitions
 - 1^{er} tournoi national de la saison au billard artistique à Florange
 - Finale de Ligue libre R2 à Florange

- Finale de Ligue bande R1 à Metz
- Finale de Ligue 3 bandes N3 à Sarreguemines
- Demi-finale de France par équipes JDS D3 à Hagondange
- Performances des joueurs ayant participé à des finales de France
 - Michaël Hammen, vice-champion de France au billard artistique catégorie Master
 - Franck Zahner à la partie libre, aux cadres 47/1 et 47/2 et à la bande catégorie Master
 - Matthieu Franck à la partie libre et au billard artistique catégorie Master
 - André Fellini au cadre 47/1 en N1
 - Hervé Tritz aux 3 bandes en N3
 - Bénédetto Infantino aux 3 bandes à la Coupe des Provinces

Le Secrétaire demande à l'Assemblée de voter sur le rapport moral.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3. Situation et évolution des effectifs

Le Secrétaire présente l'évolution des effectifs, telle qu'elle apparaît dans les tableaux joints à l'ordre du jour.

Au sortir de la crise du COVID, qui avait fait lourdement chuter nos effectifs, nous attendions une reprise significative des prises de licence. Voici le constat :

- au niveau national, c'est-à-dire en moyenne de tous les clubs, le nombre de licenciés a retrouvé son niveau d'avant la crise, ce qui est satisfaisant
- au niveau régional Grand Est, la perte résiduelle d'effectifs est de 5 % (près de 90 licenciés)
- parmi les départements du Grand Est, la plus forte perte résiduelle se situe en Moselle (-22 %, soit une perte d'environ 60 membres).

Pour la Moselle, ces chiffres sont évidemment très inquiétants.

Le Président de la Ligue confirme ces chiffres, et souligne que la Moselle a beaucoup de clubs fragilisés par leur petite taille et que leur municipalité peut rechigner à suivre financièrement. L'arrêt définitif d'activité du club de Moyeuve en est une illustration.

Il constate en revanche que les licences Découverte sont en hausse, ce qui est bon signe.

Selon lui, la situation de la Moselle justifie que soient engagées sans délai des mesures volontaristes dans certains clubs, destinées à relancer une dynamique qui semble s'essouffler. En cas de besoin, la Fédération et la Ligue pourront apporter leur aide pour mobiliser les responsables des clubs et définir des actions ciblées.

Pour motiver les jeunes des petits clubs, on peut imaginer par exemple de coupler avec des rencontres de championnats des rencontres simultanées entre les jeunes des clubs concernés.

Le cas du club de Petite-Rosselle est évoqué, car il n'affiche qu'un effectif de 3 licenciés FFB alors que plus de 15 de ses membres sont licenciés en Allemagne.

Plus généralement, la situation des clubs frontaliers est à regarder pour ce qui concerne les licences, les assurances, la participation aux championnats, les aides accessibles, etc.

4. Bilan financier

Le Trésorier présente les comptes de la saison écoulée qui, en la quasi-absence de recettes, font apparaître une perte de 1.387 €. Cette perte ramène la réserve au niveau de 18.269 €.

Le Secrétaire demande à l'Assemblée d'approuver les comptes de la saison écoulée.

Les comptes de la saison 2021-2022 sont approuvés à l'unanimité.

5. Coût des licences 2022-2023

Le Président propose à l'Assemblée de revenir aux dispositions d'avant la pandémie, sans augmentation, c'est-à-dire :

- Contribution de 2,00 € par licence, reversée au CDB57 par la FFB
- Frais d'engagement en championnat de 5,00 € par joueur, versés au CDB57 par les clubs
- Frais d'engagement en championnat de 10,00 € par équipe, versée au CDB57 par les clubs.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

6. Utilisation de la réserve financière

Lors de l'Assemblée Générale 2021, il a été convenu que le Comité Directeur réfléchirait à l'utilisation de la réserve financière (à l'époque environ 20.000 €) et ferait des propositions à l'Assemblée Générale 2022.

Ces propositions sont exposées dans le document qui était joint à la convocation.

En bref, elles consistent en une prise en charge partielle des frais des joueurs mosellans (et de leur accompagnant s'ils ont moins de 21 ans) lorsqu'ils participent à une finale individuelle de Ligue ou de France, uniquement en complément d'une prise en charge éventuelle par la Ligue et sans pouvoir excéder celle-ci.

Sous la forme proposée, ce projet coûterait de l'ordre de 1400 € chaque saison (estimation).

Cette proposition s'accompagne d'un renforcement de l'information :

- Pour recevoir une indemnisation, les clubs doivent en faire la demande
- La Ligue informe le CDB57 des remboursements qu'elle accorde
- Le CDB57 informe les clubs des remboursements qu'il accorde en complément de ceux de la Ligue.

Invitée à se prononcer sur cette proposition, l'Assemblée Générale donne son accord à l'unanimité.

7. Perspectives sportives pour la saison 2022-2023

Les divers Responsables des compétitions rappellent le palmarès de la saison 2021-2022.

Il est ensuite procédé à la remise aux clubs des coupes correspondantes.

Pour la saison 2022-2023, le Responsable Sportif indique que la saison se présente normalement, avec les compétitions habituelles, sans changement notable.

Le calendrier des compétitions va être prochainement publié, et les inscriptions seront ouvertes à compter de début septembre.

Les dates-limites d'inscriptions sont les suivantes :

- Par équipe Multi : 30 septembre
- Par équipe 3B, Vétérans Libre, Vétérans 3B, 5 quilles : 25 octobre
- Par équipe Championnat de France : 30 septembre (inscriptions sur le site de la FFB)

- Individuels Libre : 20 novembre
- Individuels Cadre : 18 septembre
- Individuels Bande : 25 septembre
- Individuels 3 bandes : 4 décembre
- Individuels 5 quilles : 25 décembre
- Individuels 9 quilles : 23 octobre.

Il est enfin rappelé que les convocations aux diverses épreuves de championnats sont régulièrement mises en ligne sur le site du CDB57 et envoyées en temps utile aux clubs des compétiteurs, charge à ces clubs de transmettre l'information à leurs joueurs. Aucun envoi n'est fait directement aux joueurs.

8. Jour et heure de la prochaine Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale 2022 a été convoquée un samedi après-midi, à titre expérimental. Consultée sur le maintien ou non de cette disposition, l'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité sur le maintien de la réunion un samedi après-midi.

En 2023, l'Assemblée Générale sera ainsi convoquée le samedi 26 août à 15h00 heures. Le club de Thionville se déclare volontaire pour accueillir cette Assemblée dans ses locaux (sous réserve de confirmation par le Comité du club). Le Président accepte cette proposition et en remercie le club de Thionville.

9. Questions diverses

Dotation CD : chaque club d'accueil d'une finale de Ligue reçoit un jeu de billes.

Gestion de l'Américain : la Ligue est en phase de recrutement d'un nouveau Responsable de cette discipline, à la suite du départ du précédent titulaire.

Arbitrage :

- les clubs qui accueillent une finale de Ligue et qui manquent d'arbitres doivent faire une demande à la Ligue.
- La Moselle manque d'arbitres dans toutes les disciplines. La Ligue réfléchit à de nouvelles modalités de formation et d'examen.
- La tenue officielle des arbitres en finale de Ligue comporte pour l'instant le port d'un nœud papillon, alors que la FFB est officieusement plus souple. La question va être regardée au niveau Ligue.

Plus aucune question n'étant posée, le Président déclare close l'Assemblée Générale annuelle 2022. La séance est levée à 16h50.

* * * *

Le Président invite ensuite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Le Président :



Le Secrétaire :

